

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET
DE LA DELIBERATION****Petite enfance - Marché de prestations de service d'accueil de jeunes enfants passé entre la Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française le 9 avril 2003 – Prorogation – Avenant n°1**

Madame TENENBAUM, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française ont signé, le 9 avril 2003, un marché public pour l'achat de prestations d'accueil de jeunes enfants (marché n°2003-512).

Ce marché, conclu pour trois ans, arrive à échéance le 9 avril 2006.

Afin de faciliter la gestion budgétaire en exécutant les prestations sur une année civile, il est proposé de proroger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2006 par avenant n°1.

Au-delà de cette date, il serait procédé à une nouvelle mise en concurrence.

Par ailleurs, il est proposé d'acquérir, à compter du 1^{er} septembre 2006, trois places supplémentaires.

Les conditions financières à compter du 1^{er} avril 2006 jusqu'au 31 décembre 2006 seraient les suivantes :

- prix de journée unitaire actualisé au 1^{er} avril 2006, conformément au marché initial, par application de l'incidence du point s'agissant des salaires et du taux d'inflation pour les autres postes budgétaires : 50,07 €

- nombre de journées : 8 166,25.

Ces 8 166,25 journées se décomposent ainsi :

- 7 931,21 journées correspondant au prorata des journées annuelles (10 575) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006.

- 235 journées correspondant aux trois places supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au 31 décembre 2006.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres, qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de proroger jusqu'au 31 décembre 2006 le marché de prestations de service d'accueil de jeunes enfants passé entre la Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française le 9 avril 2003, avec acquisition de trois places supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2006, sous la forme d'un avenant n°1,

- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application .

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT